

PRE-REGLEMENT

31^{ème} RALLYE REGIONAL DU PAYS DE FAVERGES – 11 /12 AVRIL 2015 REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Samedi 7 mars 2015
Ouverture des engagements	Lundi 9 mars 2015 via LC Chrono
Clôture des engagements	Lundi 30 mars 2015 à minuit via LC Chrono
Parution du road-book	Lundi 6 avril 2015
Reconnaitances	Lundi 6 avril 2015 (9 H 00 – 18 H 00) Vendredi 10 avril 2015 (9 H 00 – 18 H 00)
Vérification des documents et des voitures	Samedi 11 avril 2015 de 7 H 30 à 12 H 30
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	Samedi 11 avril 2015 à 13 H 00
Publication des équipages admis au départ	Samedi 11 avril 2015 à 13 H 30
Départ de la 1 ^{ère} étape	Samedi 11 avril 2015 à 15 H 15 (horaire 1 ^{ère} voiture VHC) 1 ^{ère} voiture moderne 15 mn après 1 ^{ère} voiture moderne
Publication des résultats partiels	Samedi 11 avril 2015 au plus tard 30 mn après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent
Départ de la 2 ^{ème} étape	Dimanche 12 avril 2015 à 8 H 00 (1 ^{ère} voiture VHC) dans l'ordre du classement à l'issue de la 1 ^{ère} étape 1 ^{ère} voiture moderne 15 mn après 1 ^{ère} voiture moderne
Arrivée à Faverges	Dimanche 12 avril 2015 à 13 H 25
Vérifications finales	Dimanche 12 avril 2015 dès l'arrivée du rallye
Publication des résultats provisoires	Dimanche 12 avril 2015 au plus tard 30 mn après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent
Remise des prix	Dimanche 12 avril 2015 à 18 H 00

ARTICLE 1P - ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile-Club Mont-Blanc (organisateur administratif) organise avec le concours de l'Ecurie de la Motte (organisateur technique) et des communes du Pays de Faverges le :

31^{ème} Rallye Régional du Pays de Faverges.

Le présent règlement a été enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation n° **Rxxx** du **xx/xx/2015**.

Comité d'organisation

ECURIE DE LA MOTTE - 212, rue de la République - 74210 FAVERGES

Tél. : 04 50 44 60 61 (du lundi au vendredi **de 18h à 20h**) - 06 84 65 79 16 - 04 50 52 96 00 (Asac Mont-Blanc)

Mail : claude.notta@sfr.fr, s.fourmeaux@gmail.fr, jean-paul.bererd@orange.fr (Asac Mont-Blanc)

1.1p – Officiels

		<u>Licence 2015</u>
Président du Collège	FOREST Nicole	1882
Commissaires sportifs	CONCONI Jean-Marie	1517
	JACQUIOT Joël	41730
Observateur du comité	VIGNAND Guy	
Directeur de course	BARRET BOIS BERTRAND Jean-François	2025
Directeurs de course adjoints	VERNAY Daniel + DC VHC	1478321
	AUBIER Mathis	192805
	GIBILI Christian	xxxxx
	BERERD Jean-Paul	14166
Directeurs de course délégués aux E.S.	BOUVIER Vincent	24907
	FRANCOIS Jean-Paul	162919
Commissaires techniques Responsable :	CAPPELETTI	
	TERMINARIAS Patrick	18237
	ORSET Denis	202477
	DALEVAL Alain	1612
	RACHEX	xxxxx
Juges de fait	RODRIGUEZ Jean-Jacques	6857

Médecin Chef	XXXXX	xxxxx
Chargés des relations avec les concurrents	JEUNE Valérie	161099
	ANSELMO Bastien	xxxxx
Responsable Informatique	LC CHRONO	xxxxx

1.2p - Eligibilité

Le 31^{ème} Rallye Régional du Pays de Faverges compte pour le **Challenge du Comité Régional Rhône-Alpes** et la **Coupe de France des Rallyes Coefficient 2**.

1.3p - Vérifications

Les équipages engagés seront convoqués pour les vérifications administratives qui auront lieu à Faverges (Salle Omnisport) le **Samedi 11 Avril 2015 de 7H30 à 12H15**. Les vérifications techniques auront lieu à Faverges, à l'entrée du Parc Fermé, de 7H45 à 12H30. Les vérifications finales seront effectuées au Garage ROURES (Citroën), Route d'Annecy, 74210 GIEZ. Taux horaire de la main-d'œuvre : **60 € TTC**. L'heure de convocation aux vérifications administratives sera publiée sur le site internet de l'Ecurie de la Motte et celui de l'ASAC Mont-Blanc.

Lors des vérifications administratives, un chèque de caution de 100 € sera demandé pour le prêt du transpondeur de chronométrage. Chèque immédiatement rendu lors de la restitution du transpondeur en fin de rallye.

ARTICLE 2P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3P - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p - Demande d'Engagement – Inscriptions

Toute personne désirant participer au 31^{ème} Rallye Régional du Pays de Faverges doit obligatoirement remplir le formulaire d'engagement sur le site Internet de l'Ecurie de la Motte (<http://ecuriefaverges.free.fr>) en utilisant le lien LC CHRONO à partir de Lundi 27 février 2015 et avant le 19 mars 2015 minuit.

L'inscription ne sera définitive qu'à réception du règlement des droits d'engagement (immédiate avec un paiement en ligne ou à réception du chèque à ordre de l'Ecurie de la Motte, accompagné du formulaire d'engagement imprimé, envoyé à ECURIE DE LA MOTTE – 212, rue de la République – 74210 FAVERGES.

3.1.10p - Le nombre des engagés est fixé à **140** voitures au maximum. *Dans le cas où le nombre des engagés (prévu à 20) du 10^{ème} Rallye Mont-Blanc Historique ne serait pas atteint, le nombre des engagés du 31^{ème} Rallye du Pays de Faverges sera augmenté du nombre de véhicules manquant à concurrence de 10 (soit 150 véhicules maximum admis).*

3.1.11.1p - Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- a) avec la publicité facultative des organisateurs : **€ 360,00** (TROIS CENT SOIXANTE EUROS)
- b) sans la publicité facultative des organisateurs : **€ 720,00** (SEPT CENT VINGT EUROS)

ARTICLE 4P - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1p - Voitures autorisées

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Groupes : A/FA, N/FN, R1,R2, R3, R4,R5, GT et F2000

4.2p - Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3p - Assistance

4.3.1.1p - Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance est strictement interdite en dehors du Parc d'Assistance qui sera situé à St Ferréol lors des 2 étapes.

Le parc d'assistance sera ouvert le Samedi 11 Avril en début d'après-midi.

Le déchargement des voitures de course, ainsi que le stationnement des remorques est strictement interdit dans le Parc d'Assistance ; les remorques devront être stationnées dans le parc remorque qui leur sera réservé en face des Vérifications Administratives.

Les véhicules d'Assistance devront être munis d'un autocollant fourni par l'organisateur pour entrer dans le Parc d'Assistance de Saint-Ferréol. Un autocollant sera remis à chaque concurrent. Des autocollants supplémentaires seront en vente aux vérifications administratives. Les concurrents devront se conformer à la réglementation générale, notamment en ce qui concerne l'usage obligatoire de la bâche et de l'extincteur. Piquetage interdit.

4.3.2.3p - Limitation de changement de pièces

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3.5 – Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal, est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, des freins ou pour toute autre raison.

4.6 IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 5P - PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1p - Description

Le 31^{ème} Rallye Régional du Pays de Faverges représente un parcours total de **182,47** km.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections. Il comporte **6** Epreuves Spéciales d'une longueur totale de **39,91** km.

Le départ du 31^{ème} Rallye Régional du Pays de Faverges se fera 15mn après le dernier concurrent du 10^{ème} Rallye Mont Blanc Historique

Les épreuves spéciales sont :

ES «COL DE L'EPINE 1»	7,51 km	1 passage
ES «COL DE L'EPINE 2»	5,10 km	1 passage
ES «LES SEYTHENEX»	6,90 km	2 passages
ES «SEYTHENEX»	6,75 km	2 passages

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe «Itinéraire».

6.2p - Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Conformément à l'article 6.2 du Règlement Standard des rallyes, la reconnaissance des E.S. ne sera autorisée que le **lundi 6 avril** et le **vendredi 10 avril**, de 9H00 à 18H00. **Le nombre de passages dans les E.S. est limité à 3 maxi.**

Les organisateurs demandent aux concurrents un maximum de prudence et le respect des règles de la circulation lors des reconnaissances qui ne sont en aucun cas des essais de vitesse. Leur attention est attirée tout particulièrement sur la traversée des zones habitées dans chacune des Epreuves Spéciales, notamment Seythenex. Dans cette dernière (Seythenex) le retour au départ dans le sens inverse de l'épreuve est strictement interdit.

ARTICLE 7P - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2p - Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

Les signes distinctifs des commissaires sont : - Commissaires de route : Chasuble jaune

ARTICLE 8P - RECLAMATION - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P - CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10P - PRIX - COUPES

Tous les équipages classés seront récompensés.

Pour l'attribution des Prix et des Coupes, les classes A7/FA7 et A7K/FA7K, A6/FA6 et A6K/FA6K, A5/FA5 et A5K/FA5K sont confondues

* **Coupes**

- Une coupe pour le 1er, 2ème, 3ème du Scratch
- Une coupe pour le 1er, 2ème de chaque Groupe
- Une coupe pour le 1er, 2ème, 3ème de chaque Classe
- Une coupe pour le 1er équipage féminin
- Une coupe ou un lot récompensera par tirage au sort un commissaire présent à la remise des prix.

* **Prix**

Scratch	1er :	720 €
	2ème :	540 €
	3ème :	360 €

Classes :	1 à 4 partants	5 à 9 partants	10 à 14 partants	15 partants et +
1er	360 €	360 €	360 €	360 €
2ème		250 €	250 €	250 €
3ème			170 €	170 €
4ème				130 €
5ème				100 €

Coupe des Dames : 360 €

La remise des prix se déroulera le **dimanche 12 avril 2015** à 18 H00 à Faverges (**Salle du Parc Simon Berger**).

10^{ème} Rallye Mont-Blanc Historique – 11 /12 AVRIL 2015

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier reprend les articles spécifiques au rallye VHC, pour les autres articles voir le règlement du 31^{ème} Rallye du Pays de Faverges.

PROGRAMME – HORAIRES :

Idem 31^{ème} rallye du pays de Faverges

ARTICLE 1P - ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile-Club Mont-Blanc (organisateur administratif) organise avec le concours de l'Ecurie de la Motte (organisateur technique) et des communes du Pays de Faverges le :

10^{ème} Rallye Mont-Blanc Historique.

Le présent règlement a été enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation n° **RXXX** du **XX/XX/2014**.

Comité d'organisation

ECURIE DE LA MOTTE - 212, rue de la République - 74210 FAVERGES

Tél. : 04 50 44 60 61 (du lundi au vendredi **de 18h à 20h**) - 06 84 65 79 16 - 04 50 52 96 00 (Asac Mont-Blanc)

Mail : claude.notta@sfr.fr, s.fourmeaux@gmail.fr, jean-paul.bererd@orange.fr (Asac Mont-Blanc)

1.1p – Officiels

Idem 31^{ème} rallye du pays de Faverges

1.2p - Eligibilité

Le 10^{ème} Rallye mont-blanc Historique compte pour le **Challenge du Comité Régional Rhône-Alpes** et la **Coupe de France des Rallyes VHC Coefficient 1.** – **Le Challenge ASAC Mont-blanc et le Challenge « Espace Automobile »**

1.3p – Vérifications

Les équipages engagés seront convoqués pour les vérifications administratives qui auront lieu à Faverges (Salle Omnisport) le **Samedi 11 Avril 2015 de 7H30 à 12H15**. Les vérifications techniques auront lieu à Faverges, à l'entrée du Parc Fermé, de 7H45 à 12H30. Les vérifications finales seront effectuées au Garage ROURES (Citroën), Route d'Annecy, 74210 GIEZ. Taux horaire de la main-d'œuvre : **60 € TTC**. L'heure de convocation aux vérifications administratives sera publiée sur le site internet de l'Ecurie de la Motte et celui de l'ASAC Mont-Blanc.

Lors des vérifications administratives, un chèque de caution de 100 € sera demandé pour le prêt du transpondeur de chronométrage. Chèque immédiatement rendu lors de la restitution du transpondeur en fin de rallye.

ARTICLE 2P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3P - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p - Demande d'Engagement – Inscriptions

Toute personne désirant participer au 10^{ème} rallye Mont-blanc Historique doit obligatoirement remplir le formulaire d'engagement sur le site Internet de l'Ecurie de la Motte (<http://ecuriefaverges.free.fr>) en utilisant le lien **LC CHRONO** à partir de **Vendredi 27 février 2015 et avant le 19 mars 2015 minuit**.

L'inscription ne sera définitive qu'à réception du règlement des droits d'engagement (immédiate avec un paiement en ligne ou à réception du chèque à ordre de l'Ecurie de la Motte, accompagné du formulaire d'engagement imprimé, envoyé à ECURIE DE LA MOTTE – 212, rue de la République – 74210 FAVERGES.

3.1.10p - Le nombre des engagés est fixé à **20** voitures maximum.

3.1.11.1p - Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- a) avec la publicité facultative des organisateurs : **€ 360,00** (TROIS CENTSOIXANTE EUROS)
- b) sans la publicité facultative des organisateurs : **€ 720,00** (SEPT CENT VINGT EUROS)

ARTICLE 4P - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1p voitures autorisées

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN) à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au règlement standard des Rallyes VHC

Classification par groupes :

- Groupe 1 – T (Tourisme)
- Groupe 2 – TC (Tourisme de Compétition)
- Groupe 3 - GT (Grand Tourisme de série)
- Groupe 4 - GTS (Grand Tourisme de Compétition)
- Groupe 5 - GTP/HSTG/TSRC , Groupe N VHC J1 (de 1947 à 1985), Groupe A VHC, Groupe B VHC J1

Sont aussi admises, dans un classement séparé, les voitures du groupe Rallye Classic de Compétition et celles de la période J1 en attente de PTH.

4.2p - Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard VHC F.F.S.A.

4.3p - Assistance

4.3.1.1p - Conforme au règlement standard F.F.S.A. **4.3.1.1p** - Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance est strictement interdite en dehors du Parc d'Assistance qui sera situé à St Ferréol lors des 2 étapes.

Le parc d'assistance sera ouvert le Samedi 11 Avril en début d'après-midi.

Le déchargement des voitures de course, ainsi que le stationnement des remorques est strictement interdit dans le Parc d'Assistance ; les remorques devront être stationnées dans le parc remorque qui leur sera réservé en face des Vérifications Administratives.

Les véhicules d'Assistance devront être munis d'un autocollant fourni par l'organisateur pour entrer dans le Parc d'Assistance de Saint-Ferréol. Un autocollant sera remis à chaque concurrent. Des autocollants supplémentaires seront en vente aux vérifications administratives. Les concurrents devront se conformer à la réglementation générale, notamment en ce qui concerne l'usage obligatoire de la bêche et de l'extincteur. Piquetage interdit.

4.3.2.3p - Limitation de changement de pièces

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3.5 – Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal, est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, des freins ou pour toute autre raison.

ARTICLE 5P - PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1p - Description

Le 10^{ème} Rallye mont-blanc Historique représente un parcours total de **182,47** km.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections. Il comporte **6** Epreuves Spéciales d'une longueur totale de **39,91** km.

Les épreuves spéciales sont :

ES «COL DE L'EPINE 1»	7,51 km	1 passage
ES «COL DE L'EPINE 2»	5,10 km	1 passage
ES «LES SEYTHENEX»	6,90 km	2 passages
ES «SEYTHENEX»	6,75 km	2 passages

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe «Itinéraire».

6.2p - Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Conformément à l'article 6.2 du Règlement Standard des rallyes, la reconnaissance des E.S. ne sera autorisée que le **lundi 6 avril** et le **vendredi 10 avril**, de 9H00 à 18H00. **Le nombre de passages dans les E.S. est limité à 3 maxi.**

Les organisateurs demandent aux concurrents un maximum de prudence et le respect des règles de la circulation lors des reconnaissances qui ne sont en aucun cas des essais de vitesse. Leur attention est attirée tout particulièrement sur la traversée des zones habitées dans chacune des Epreuves Spéciales, notamment Seythenex. Dans cette dernière (Seythenex) le retour au départ dans le sens inverse de l'épreuve est strictement interdit

ARTICLE 7P - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2p - Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

Les signes distinctifs des commissaires sont : - Commissaires de route : Chasuble jaune

ARTICLE 8P - RECLAMATION - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Il sera établi les classements VHC suivants : Un classement général, un classement par groupe, un classement indice de performance, et un classement séparé pour les voitures de catégorie Rallye Classic de Compétition qui ne figureront pas au classement général.

Le vainqueur du 10^{ème} rallye **Mont Blanc Historique VHC 2015** ne pourra être qu'un concurrent titulaire d'un passeport technique historique.

ARTICLE 10P - PRIX - COUPES

Tous les équipages classés seront récompensés soit par un lot, soit par une coupe.

La remise des prix se déroulera le **dimanche 12 avril 2015** à 18 H00 à Faverges (**Salle du Parc Simon Berger**).